



Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Document d'information aux parents

***École Lucien-Guilbault
Secteur PFAE - FPT
Année scolaire 2024-2025***

Le document suivant contient des informations qui résument les normes et modalités d'évaluation des apprentissages à l'École Lucien-Guilbault **secteur secondaire - Programme de formation axée sur l'emploi - Formation préparatoire au travail**. Le bulletin unique national est celui aussi utilisé pour un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui fréquente une classe spécialisée présente certaines particularités. Le présent document présente ces différences.

CONDITIONS d'ADMISSION au PROGRAMME

Pour accéder à la formation préparatoire au marché du travail (FPT), l'élève doit :

- Avoir 15 ans au 30 septembre de l'année en cours;
- Ne pas avoir les acquis du primaire en français et en mathématique;
- Avoir la capacité d'aller en stage de manière autonome dès la deuxième année du programme.

CHEMINEMENT SCOLAIRE

La formation préparatoire au marché du travail s'échelonne sur trois ans et elle conduit à l'obtention d'un certificat officiel remis par le MEQ, auquel s'ajoute un bilan annuel des apprentissages (bulletin) émis par l'école.

LE BULLETIN

Pour porter un jugement au bulletin l'enseignant s'appuie sur les Programmes de formation de la FPT, les progressions des apprentissages et les cadres d'évaluation. Trois des quatre compétences non disciplinaires seront elles aussi évaluées au courant de ses trois années de formation soit: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.

Toutes les matières seront évaluées à chacune des deux étapes cette année. La note qui apparaît au bulletin de votre enfant résulte du jugement que l'enseignant porte sur les apprentissages que votre enfant aura faits à partir des travaux, des situations d'évaluation, des rapports de laboratoire, des observations, etc.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca>

NORMES DE PROMOTION

Un élève ayant réussi son cours d'Insertion professionnelle à la deuxième et à la troisième année de son parcours recevra un certificat officiel décerné par le MEQ. Effectivement, un certificat de formation préparatoire au travail peut être décerné par le ministre à l'élève qui a suivi au moins 2700 heures de formation et qui a réussi la matière Insertion professionnelle d'une durée de 900 heures.

Volet pratique (stage) : « Certains élèves de la *Formation préparatoire au travail* pourront accéder à la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (FMS) s'ils ont réussi la matière Insertion professionnelle à la deuxième année de leur formation et s'ils répondent aux exigences du métier choisi. Le cas échéant, ils pourront, au cours de la troisième année, suivre le programme de préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, à même le temps prescrit pour la matière Insertion professionnelle. Cette passerelle

leur permettra, s'ils satisfont les conditions de sanction, d'obtenir un certificat de *Formation à un métier semi-spécialisé*, avec mention de ce métier. »

LE PLAN D'INTERVENTION / TEVA

Le plan d'intervention mis en place permet de rendre accessibles les moyens nécessaires à la réussite scolaire du jeune. Il vise à définir les besoins prioritaires de l'élève, à préciser ses principaux objectifs de travail, à orienter les stratégies d'intervention et à planifier les services complémentaires à lui offrir tout en permettant une concertation entre l'élève, ses parents et les intervenants scolaires.

Lors de leur cheminement dans la FPT, l'École a la responsabilité de transformer le plan d'intervention en une démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA). La **TEVA** a pour objectif d'assurer au jeune, ainsi qu'à sa famille, des services de qualité, accessibles, complémentaires et en continuité, qui répondent aux besoins et aux aspirations de son projet de vie, autant au niveau personnel que professionnel. Je vous invite à parcourir le document suivant pour en savoir plus ([Espace parents / L'orientation de mon jeune](#)).

À chacune des années, le plan d'intervention ou la TEVA de l'élève sera revue et ajustée à la réalité actuelle de ce dernier en collaboration avec la direction, les différents membres de l'équipe-école ainsi que des ressources externes selon les besoins du jeune. Ces objectifs sont révisés au minimum deux fois par année. Lors des rencontres de remise de bulletin, le plan d'intervention ou la TEVA de votre enfant vous sera présenté et discuté avec vous. Il est attendu que les parents ou un proche significatif du jeune participent activement à son projet de vie.

L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DU BULLETIN

L'approche pédagogique axée sur le développement des compétences disciplinaires et l'acquisition de connaissances en vue de réaliser des apprentissages durables et transférables se poursuit. **Il est important de comprendre qu'un résultat au bulletin ne se fait pas par un cumul de notes. L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies.**

Le jugement professionnel des enseignants demeure un élément primordial pour situer l'enfant par rapport aux exigences du programme de formation. La réalité voulant que les élèves qui fréquentent notre école possèdent de grandes difficultés d'apprentissage et certains troubles associés, le jugement **professionnel** des enseignants doit se fonder sur les besoins particuliers, les forces, les limitations et le rythme d'apprentissage de chacun d'eux. De ce fait, le soutien apporté à l'élève lors de la réalisation de ses travaux et de toutes les tâches d'évaluation aura une incidence sur le jugement et la note accordée.

Leur jugement s'effectue donc à partir des objectifs d'apprentissage personnalisés à l'élève et du niveau de compétence démontré par celui-ci. Les résultats apparaissant au bulletin représentent le niveau de développement atteint par l'élève par rapport aux objectifs qui ont été fixés pour lui.

	Résultats	Cotes
<i>L'interprétation des résultats du bulletin se fait selon ce tableau d'équivalences</i>	L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.	A
	L'élève répond aux exigences fixées pour lui.	B
	L'élève répond minimalement aux exigences fixées pour lui.	C
	L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.	D
	Non-évalué : <ul style="list-style-type: none">absence prolongée motivée ou autres situationsaccompagné d'un commentaire explicatif de l'enseignant	NE

LES COMMENTAIRES AU BULLETIN

Pour l'année scolaire 2024-2025, un commentaire témoignant de la progression de l'élève accompagnera le résultat disciplinaire dans toutes les matières.

PONDÉRATION DES ÉTAPES

Une pondération de 20% sera accordée à la première et à la deuxième étape de l'année scolaire 2024-2025 et augmentera à 60% à la troisième.

Chaque matière et chaque compétence seront évaluées au moins deux fois par année.

LES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS

Pour appuyer son jugement professionnel, l'enseignant utilise différents outils d'évaluation tels que :

- Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ et SÉ)
- Correction dans les tâches et les travaux quotidiens (fiche d'activité, page de cahier d'exercices, etc.)
- Grille d'observation et d'évaluation
- Questionnaire écrit
- Entretien privé (entrevue)
- Écoute des interactions des élèves lors d'un travail d'équipe
- Autoévaluation et évaluation par les pairs

PLANIFICATION ANNUELLE DE L'ÉVALUATION

Année scolaire 2024-2025				
Matières	Formation générale	Années		
		1	2	3
Français	Lire et apprécier des textes variés	150 h.	100 h.	50 h.
	Écrire des textes variés			
	Communiquer oralement			
Mathématique	Résoudre une situation-problème	150 h.	100 h.	50 h.
	Mettre à profit un raisonnement mathématique			
Anglais	Interagir oralement en anglais	50 h.	50 h.	
	Lire, écouter et visionner des textes variés			
	Écrire des textes			

Expérimentations technologiques et scientifiques	Pratique (mettre à profit ses connaissances scientifiques et technologiques)	100 h.		
	Théorique (chercher des réponses ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique)			
Géographie, histoire et édu. à la citoyenneté	Construire son appartenance au territoire	50 h.	50 h.	50 h.
	Construire son appartenance à la société québécoise			

Éducation physique et à la santé	Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques	50 h.	50 h.	
	Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques			
	Adopter un mode de vie sain et actif			

Autonomie et participation sociale	Manifester son autonomie dans des situations de la vie courante	100 h.	100 h.	50 h.
	Adopter une position réfléchie sur des enjeux tirés de la vie courante			
	Faire une expérience de participation sociale dans son milieu			
Temps non réparti		50 h.	50 h.	50 h.

Importance prépondérante des compétences dans la constitution du résultat disciplinaire

Résultat global pour la discipline

Matières	Formation pratique	Années		
		1	2	3
Préparation au marché du travail	Cerner son profil personnel et professionnel	50 h.	100 h.	50 h.
	Se donner une représentation du monde du travail			
	Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle			

Sensibilisation au monde du travail	<i>Accomplir les tâches inhérentes à différentes situations de travail</i>	150 h.		
	<i>Adopter les attitudes et les comportements appropriés à différentes situations de travail</i>			
Insertion professionnel <i>(Réussite ou échec)</i>	<i>S'approprier certaines compétences spécifiques d'un ou de plusieurs métiers semi-spécialisés</i>		300 h.	600 h.
	<i>Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail</i>			

Un certificat de formation préparatoire au travail peut être décerné par le ministre à l'élève qui a suivi au moins **2700 heures de formation** (français, maths, anglais, etc.) et qui a réussi la matière Insertion professionnelle (stages externes) d'une durée de **900 heures**. *Pour les années scolaires 23/24, 24/25 et 25/26, ces heures sont modifiées pour 2580 heures et 600 pour l'année 24/25. Il sera alors qualifié.*

LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Parmi les 4 compétences transversales à évaluer, il y aura une progression suivie pendant le passage de l'élève au secteur secondaire. Cette année, la compétence ciblée sera évaluée à l'aide d'un commentaire aux deux étapes à partir d'observations réalisées tout au long de l'année.

- FPT1 et FPT1+ : *Travailler en équipe*
- FPT2 et FPT2+ : *Organiser son travail*
- FPT3 et FPT3+ : *Savoir communiquer*

LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Étapes	Documents remis et rencontres	Dates de remise
1	<i>Assemblée de parents</i>	19 septembre
1	<i>Première communication</i>	18 octobre
1	<i>Rencontre parents-enseignants / présentation du plan d'intervention</i>	14 et 15 novembre
1	<i>Bulletin de l'étape 1</i>	au plus tard le 14 novembre
2	<i>Présentation des travaux de vos jeunes</i>	Dans la semaine du 13 janvier
2	<i>Rencontre parents-enseignants / révision du plan d'intervention et de la TEVA</i>	Semaine du 24 février
2	<i>Bulletin de l'étape 2</i>	au plus tard le 28 février
3	<i>Présentation des travaux de vos jeunes</i>	Semaine du 28 avril
3	<i>Bulletin de l'étape 3 et remise du plan d'intervention révisé</i>	Au plus tard le 10 juillet
Étapes	Documents remis et rencontres	Dates de remise